



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 05 Voix délibératives totales : 22

OBJET : Fixation du loyer 2026 pour Recherches Emplois Bury

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, M. Laurent GUYARD, Adjoint au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉE

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Mme Nadia PIAI donne pouvoir à Mme Marie-Hélène VANDROMME.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Bail de location de la salle de formation proposé à l'association Recherche Emploi Bury « REB » ;

Considérant la nécessité pour l'association « REB » de disposer de locaux au sein de la commune de Bury pour exercer son activité ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : **Approuve** le renouvellement du bail de location de la salle du CRESS, sise Place Jules Ferry à Bury, avec l'association « Recherche Emploi Bury » pour l'année 2026.

Article 2 : **Dit** que le prix de cette location est fixé à 550 euros mensuel charges comprises.

Article 3 : **Autorise** monsieur le Maire à signer le bail de location.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.
- Monsieur le Président de REB.



Bury, le 2 décembre 2025

**Le Maire,
David BELVAL**